

Voici quelques pages sur les GOMBERT, susceptibles d'intéresser certains de mes lecteurs, que j'ai trouvées en lisant de vieux manuscrits sur la Provence, et qui font parties des livres suivants :

- 1 - Titres de Noblesse de Provence (tome 2 qui va de Damien à Lubières)
folios 177 à 179, dont des **plusieurs branches de Généalogie GOMBERT**
suivi d'une petite transcription sur les textes joints après les généalogie.
- 2 - Mémoire concernant les Érections des Fiefs de Provence en Duchés, Marquisats, Comtés, Vicomtés et Baron(n)ies
je n'ai rien trouvé sur les Gombert
Rôle de ceux qui furent déclarés Nobles en Provence **lors de la recherche qui s'en fit aux années 1667, 68 et 69.**
voir folio 188, cinq petites lignes sans importance pour moi
verso folio 217 et folio 218
folio 233
folio 226 et verso folio 226
folio 276 **une très belle Généalogie GOMBERT**
verso folio 277 et folio 278
voir folio 481, une ligne sur l'armoirie sans importance
- 3 - Preuves de Noblesse en Provence
verso du folio 12
verso du folio 19 et folio 20
verso du folio 46
folio 79 et son verso
folio 153
- 4 - Table des Titre par Robert et Barcillon
verso du folio 83, Gombert noble de sang
- 5 - et n'oubliez pas d'aller voir le livre de Nostramus qui est aussi une bonne référence.

Bien sûr si je découvre autre chose sur le sujet, ou pourquoi pas un de mes lecteurs, je le rajouterai à la fin de ce petit fichier PDF.

1533.

testament fait par haut et puissant seig^r. Monseig^r. Pierre de glandevex
seig^r. de saucy diocèse d'ambour par lequel uel et offre endré a s^r.
fait mention de feu magdelene de villemur la femme fait legs
a francois claires, honore, et gabrielle de glandevex ses filles et inf
gaspard son filz aîné heritier universel, et a balthazar son filz
luy laisse tout ce quil a a Rogon et Chateaufort my de Rogon
balliage de moultif. ilz veut que les enfes d'iceulz tenus porés ent
et perpetuellement maintenir le surnom de Glandevex et villemur
assemblant leur armes en un mesme escuffon portant les armes de
villemur et de vianz myparties et qu'au milieu et ce en un pet
d'escuffon les armes de saucy toutes pures lesquelles sont trois fesses
dor et autant de gueules et ala main droite de la plus haute fesse
que sera dor une estoile a six pointes d'azur. les armes de
villemur sont un chateau a trois tours de gueules sans porte my
coulures Carroie de sable en champ dor, les armes de
vianz sont une Croix de gueules tournée de sable le devant
unies ayant a chaque bout de ladite croix trois pomel laquelle
croix est aussi assise sur un Champ dor et sont les ditz armes de vianz
les vraies armes des Comtes de tholose, ilz des Comtes de forcalquier
dont ma femme de par la mere de son pere dame Louise
de forcalquier estoit issue. ce sont les propres armes de villemur
le 4. X^{bre} 1533. Not^re Raymond Aebuffely de vianz. par ce n'est
estant il Conte qui estoit seig^r. de villemur, s^r. alle, mirabeau les dars
et redourde, gignac, opedeto, tholose, mayranquet, palisot, alpastre

1550.

Codicille du mesme pierre de glandevex baron de saucy du 4. mars
delay 1550. par lequel il enonce la mort de son filz balthazar.

1583.

testament de M. Ardelme ferand dit de glandevex filz a son guillaume
de Rogon. infime heritier Elzias de glandevex seig^r. de Chateaufort le 25.
1583. Aicardi Not^r de marseille fol. 124.

Cette charte
de devant
lay 1100.

divina inspiratione deliberatione humanarumque legu dispositione. ca pte
Hilnady et fratre meuf Arbaldu et nostra uxore nomine Oila de
falecoara nec ne infantis nostri Letrus Balbus et alderwhil, et
et Rostagnay sine miro, lagchus et alij ff. Petrus Blancus et lan
sine uirgo nec ne Louisy Elricus et donanys dno des et s^r. Let
nec ne lanchissimo Egidio et ad monachos ibidem dno servientis ad
duas Ecclesias una sanctus Euphemie alia sancti Perui cum ha
de terra. qua est in circuibz dno in presentia Guillelmi Abbatis
alioz illuz fudoy sicut est in Comitatu Provincia in Episcopatu Aps
in territorio de Rossilione Castellu de hac acta conscriptio et
monastio bati Egidij maris die quinta id. febr. Regnate Rege
sub dno M. P. Ego cum spiritu s^r. Amen. Inuincibile signum ac kthmone
ysnady et Arbaldu fratre suoy et mady ibidem sine uxore inf
Petrus Balbus et fratre sui, et Letrus Blancus et sui ff. Guis donat
actoy qui hac scribi fecerunt. etc. Castellany firmanz etc.



notrad. page 668. dit
que la maison de Gombert
portoit
ecartele dor et de
gueules a deux lions
vampants et deux
tours de luy en l'autre
si big quil faut dire
ecartele au 1^r et 4.
dor au 2^e et 3.
pans de gueules, au 2.
et 3. de gueules avec
chau dor somé de
3. tours.

1300
Pierre Gombert Chevalier seig^r. de Dromoy
Briancon, Authon, Beaumont, s^r. Geniez
procurer et advocat pour Charles Comte de Provence
Francoise.
1305.
Rode Napol^e 1311.

Jaques Gombert seig^r. de Dromoy, Authon
Briancon, Entrepeyrol, Salignac, Pandimie, Saint
Geniez
Tota 1392

Gombert
Gombert
E. Agulte de

2. Berengone
Jean Gombert s^r. de Dromoy Tota 1444

Astrugis

Antoine Gombert seig^r. de Dromoy, Authon, Briancon, Bertrand Gombert
s^r. Geniez
Pierrette Darnay fille de
468
s^r. de Verdachy

Jean Gombert
Anne d'orre fille de
1522.
Pierre de Gombert
fit la branche de seig^r.
d'Albaroy d'Arcy

Louys Gombert

Blanche de Langis fille d'honore d'Langis seig^r. de
colobruy et de Chateaufort
1540

Marc Gombert

Lucrece de Villeneuve fille d'Antoine baron de
et de Marguerite d'athay d'oreux 1563.

Claude de Gombert
a fait la branche
de seig^r. de Chateaufort

Gombert

Alexandre Gombert
seig. de St Geniez
morg. 1609.

Antoine Gombert seig. de Dromons

Eleonore de Blacas fille de Gaspar de Blacas seig.
d'Alup et de Vidignoy et de Blanche de Castellane 1611.

Scipion Gombert seig. de Dromons, St Geniez &c.

Magdelene de Coriolis fille de Honore de
Coriolis seig. de Coriolis pr. d'adit au parlem. de Villeneuve d'Espinaise 1646.

Honore Gombert	Jean-Baptiste seu d'Al de Malte 1660.	Jean-Henri seu de Malte 1669.	Francois Gombert de	Aug- uste	Joseph
-------------------	---	-------------------------------------	------------------------	--------------	--------

Branche

Bertrand Gombert

Delfine de Motte. fille de Noble Francois de Motte

Francois Gombert seig. de Verdachy par la suite T. 1429.

Marguerite de Cathalang fille des Dideres de
Cathalang Conseig. de Verdachy M. d'Hotel du Roi

Francois Gombert 2. d'unom

Catheline de Scaplanatig fille de Lixte Scaplanatig

Pierre Gombert Juge de Sishvory seig. en pte de Verdachy	Gaspar a fait brancher	Blaise a fait et on ou brancher	Claude fait brancher
---	---------------------------	---------------------------------------	----------------------------

Marguerite de Bertrand

Jean de Gombert Juge de Sishvory Conseig. de
Verdachy

Chait de Chait fille d'Isaac Chait auditeur Arch-
maire eyla Chambre de Compay

Joseph Gombert

Gombert

178

Branche

Gaspar Gombert Conseig. de Verdachy seig. de Francois
de Gombert 2. d'unom et de Catheline de Scaplanatig
Nabeau de Berard 1497

Paul Gombert 5. de Verdachy

Marguerite de Borvilly fille de Bertrand Borvilly
Trésorier et Receveur genal des Finances

Louis de Gombert

Anne de Bouffroy 1670. fille

Branche

Blaise de Gombert fils de Francois 2. seig. de
Verdachy et de Catheline de Scaplanatig
Jeanne Escoffide 1498.

Balthazar de Gombert

Françoise de Tributis fille de Joseph seig. de
Marg. et de Marg. de Lained. 1638.

Jaquet de Gombert

Branche

Claude de Gombert fils de Francois 2. seig. de
Verdachy et de Catheline de Scaplanatig
Claire de Chait 1601. fille du 5. de la Sene.

Toussaint de Gombert

Marg. de Castagne 1628.

Jean-Louis de Gombert

Gombert

Branches des seign. de Châteauneuve

Claude Gombert filz de Louis seign. de Dromon et de St geniez et de honrade de laugide

Diane de Castellane Dame de Chaumilieu prez de Draguignay fille d'Antoine s. de Chaumilieu et de Catherine de Noia.

Marc de Gombert seign. de Chaumilieu

Suzanne Gombert fille de N. Guillaume Hugo seign. de St Michel et de Blaise de Guibry s. de Chaumilieu et de Catherine de Noia.

Françoise de Gombert épouse de Claude de Demandol seign. du dit lieu de Demandol et par elle Conseign. de Chaumilieu.

Nagelene de Gombert épouse Pierre de Monide seign. du Castellet et par elle Conseign. de Chaumilieu en 1650.

Branches des seign. d'Albaron

Pierre de Gombert filz d'Antoine et de Jeanne de Damian, fut Chevalier de St Jean de Jerusalem puis de Maria avec Lucie d'Oveidy

Antoine de Gombert

Françoise de Varadid

Jean

Françoise de Meyray fille de Jean de Meyray d'Vaze et de Marg. de glandeuze le 20. Nov. 1578.

Louise de Gombert épouse Jean Roux-Targuet seign. de Adortel en 1574.

Anne de Gombert épouse N. de Puyssig

Catherine de Gombert épouse Jean Nicols d'Emenand s. de B.

Gombert

Preuvs

Voyez notred. pages 668. et en 176. ou il est parlé de Chàngombert en 1217. il est page 319. en l'an 1305. il est dit qu'un Maître Pierre Gombert estoit procureur et advocat gual des Charly 2.



1305.

L'an 1305. le 24. ou 25. avril N. Pierre Gombert acheta les Bish et Jurisdiction que Philippe de laucena avoit au lieu de Dromon et la valee Consistant en un feu avec tout son affar pour le prix de 116. livres roffortat. dont il paya le l'oz au Comte de Provence et fut mis en possession les 6. et 7. may de la dite année 1305. ledit Philippe de laucena qualifié Conseign. de valency. et ledit Pierre Gombert est qualifié miles dans l'acte des homages faitz a luy le 22. Juillet 1306. not. Guillaume Ayard.

L'ancien

1309.

ledit Pierre de Gombert seign. de Dromon acquit et acheta tout le bien qu'il avoit en Jurisdiction que N. François Reynaud et s. s. avoit au lieu de Dromon, Briançon Anthou et s. genest le 2. mars 1309. precio sex millium solidorum roffortat.

1311.

L'an 1311. le même Pierre Gombert acheta de Raymond de Briançon la Jurisdiction qu'il avoit audit Briançon precio 28. librarum roffortat. ledit Pierre mourut pour lors.

1334.

homage fait a N. Jaquet Gombert l'an 1334. 18. 7. s.

1359.

Blanc.

Jaquet Gombert filz du dit Pierre acheta l'an 1359. le 18. avril tout les droits de Jurisdiction qu'il avoit de Blacq s. d'Alpy au lieu de Dromon et son terroir precio 40. flor. auri fini.

1362.

L'an 1362. et le 15. mars il y eut échange entre la Reine Jeanne par le moyen de Roger de St. Severin son grand senechal au dit Pays et le dit Jaquet de Gombert par lequel ledit Jaquet de Gombert remit a la dite Reine tout les biens propres et Jurisdiction qu'il avoit aux dits lieux de Dromon et de Briançon Roy r. s. servant la Jurisdiction sur quelques hontes mentionnez audit échange et la faculté de faire vaporiser son Bistial et la dite Reine luy remit le droit annuel de 22. 10. s. de s. s. qu'elle prenoit aux dits lieux pour l'abbaye en vertu duquel échange le dit Jaquet de Gombert fut mis en possession du dit 22. 10. s. par le Cap. de la Cour royale de S. s. s.

1372.

Mont.

L'an 1372. le 19. octobre icelluy Jaquet de Gombert acquit de N. Raymond de Ventrol tout les Bish et droits de Jurisdiction que ledit de Ventrol avoit au dit lieu de Dromon precio 100. flor. auri a 16. p. pices.

1394.

testament de N. Jaquet de Gombert du 11. 7. s. 1394. ou il est dit que son mariage de N. Gaudin de Gombert avec N. Agnette de Bonhete fille de N. Pierre de Bonhete data ville d'Albe en Italie. l'an 1392.

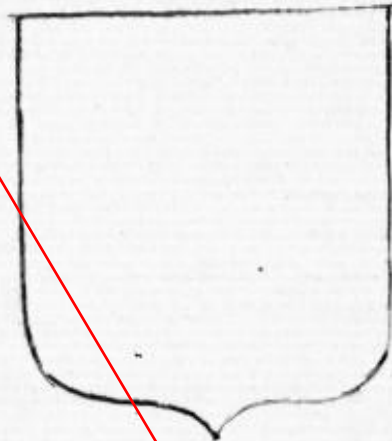
1392.

Gombert

1318. Jaquet Gombert. Lij. de Pierre I^{er} de la vace confirma officiel en 1318.
 1321. a Briançon des mêmes veldt homages et recognoissances des habitans de Dromon. Anthou Briançon et s^{te} geniez en 1321. Confirma autres officiel Juges en s^{te} place de Dromon et autres Jurisdictions en 1331. le 26. Jui. Lit homages des dits place de Dromon Briançon a Raymond d'Agout comte ayant Charge de la Reine Jeanne et du Roy Louis le 9. mars 1331. veldt autres homages dequelques habitans de Dromon en 1378.
 1399. Amiel de Gombert Lij. de Jaquet Lary 1399. et le 9. avril acquit échange de francisquel d'Arcuffia toultot droit que ledit d'Arcuffia avoit aux dits lieux de Dromon Anthou Briançon et s^{te} geniez moyennant s^{te} dit 22^{me} 10^{me} Coronat d'albige annuel que ledit d'Arcuffia avoit acquis de la reine Jeanne en 1362. qui s'ensuit venir par ledit d'Arcuffia.
 1405. Lary 1405. le 24. Jui. Amiel de Gombert acquiesce de Jaquet Gombert des p^{re}visions toultot droit qu'il avoit audit Dromon et la dalee de directe que de Jurisdictions precio 30. flor. auj.
 1311. acte delay 1311. le I^{er} mars par lequel il Conste que Guillaume la Roche et Raymond de Briançon eul gende de Dromon domicille vendirent Guillaume Gombert de p^{re}vision actor nomine Nobilis dⁿⁱ Franciscus uxoris quondam N^{ri} dⁿⁱ Petri Gomberti militis. tuticis N^{ri} Jacobi Gomberti Lij. ip^{ri} dⁿⁱ Petri quod p^{re}scribant in Castro de Briançon pro indiviso dicto d^{no} Petro. Et dictus Jacobus Gomberti patit dⁿⁱ dⁿⁱ estre n^{ri} en possession.

Gouin

180



Coupe de 2. traits ou tierce en face au I^{er} de queues a trois Estrois dor au 2. dor et au 3. une me d'azur ou Gray au 3. Ondé d'azur



de Roux Epouse
 de Roux
 de Roux

André Roux de Gouin Ennobly par Lettres de Lary 1615.
 T. 1627.

Jean de Gouin élu premier Consul d'Avly en 1664
 Honoré de Gouin
 Pierre de Gouin

Pierre de Gouin

GOMBERT

Preuves des Titres Noblesse (volume 2 qui va de Damien à Lubières)

folio 179

voyez Nostradamus pages 668* / et en 176 ou il est parlé de Chateau Gombert / en l'an 1217 et en la page 319** / en l'an 1305 / il est dit qu'un maistre Pierre Gombert estoit procureur et advocat general de Charles II.

* « la maison des Gomberts sieurs d'Albaron portoit escartellé d'or & de guelles, à deux Lyons rampans, & deux tours de l'un en l'autre »

** « Par les vieilles panchartes des Archives d'Aix il se trouve que de ce mesme temps un Maistre Pierre Gombert estoit Procureur & Advocat general de Charles »

L'an 1305 le 24 ou 25 avril / M. Pierre Gombert acheta les biens et juridictions que **Philipus de Lavena** avoit au lieu de Dromon et sa valée / consistant en un feu avec tout son affair pour les prix de 116 livres refforciates / dont il paya le lodz au Comte de Provence et fut mis en possession les 6 et 7 may de la dite année 1305 / le dit Philipius de Lavena qualifié Conseigneur de Valernes et le dit Pierre Gomberti est qualifié Miles dans l'acte des homages faicts a luy le 22 juillet 1306 (notaire Guillaume Aycard).

Le dit Pierre de Gombert lors Seigneur de Dromon acquit et acheta tout le bien xxxx et juridiction que M. **François Reynaud** et sixte avoient au lieu de Dromon, Brianson, Authon et St Genies le 2 mars 1309 *precio sex millium solidorum refforciatorum*

l'an 1311 / le mesme Pierre Gombert acheta de **Raymond de Brianson** la juridiction qu'il avoit au dit Brianson *pracio 28 livrarum rafforciatarum* / ledit Pierre mourut pour lors

homage faict a M. Jaques Gombert l'an 1334 18 septembre

Jaques GOMBERT fils du dit Pierre acheta l'an 1359 le 18 avril tous les droits de juridiction qu'Albert de Blacas sieur d'Aups avoit au lieu de Dromon et son terroir *precio 40 florins auri fini*

l'an 1362 et le 15 mars il y eut echange entre la **Reyne Jeane** par le moyen de Roger de St Saverin son grand Senechal au dit Pays et la dite Reyne tous les biens propriétez et juridictions qu'il avoit aux dits lieux de Dromon et de Brianson soy reservant la juridiction sur quelques hommes mentionnez audit echange et la faculté de faire repaistre son Bestail et la dite Reyne luy remit le droit annuel de 22 livres tournois et 10 sols de coronat qu'elle prenoit aux dits lieux pour l'alberge en vertu duquel echange le dit Jaques de Gombert fut mis en possession des dites 22 lt 10 s par le Capitaine de la Cour royale de Sisteron.

l'an 1372 le 19 octobre iceluy Jaques de Gombert acquit de M. **Raymond du Venterol** tous les biens et droits de juridiction que le dit de Venterol avoit au dit lieu de Dromon *precio 100 florins auri a 16 s piece*

testament de M. Jaques de Gombert du 11 septembre 1394 ou il institue Amiel et Jeofroy ses enfens / peut estre qui est de l'an 1392

mariage de Geofroy de Gombert xxx fils du dit Jaques avec
n. **Agnette de Sonhete** fille de M. Pierre de Sonhete de la ville d'Albe
en Italie de l'an 1392

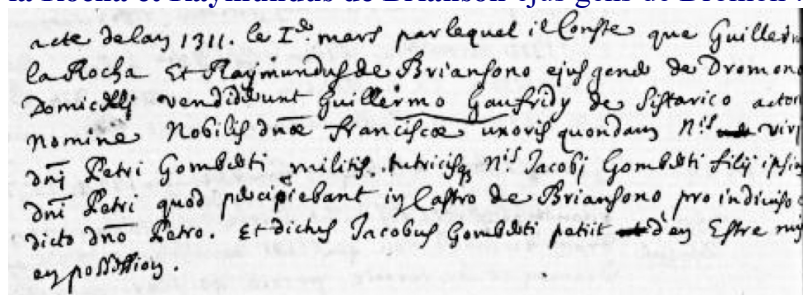
verso folio 179

Jaques Gombert fils de Pierre 1^{er} de la race constitua officiers en 1318
a Briançon / de mesme receut homages et recognoissances des habitans
de Dromon, Authon, Briançon et St-Geniez en 1321 / constitua autres
officiers juges en ses places de Bevons, Dromon et autres juridictions /
en 1351 le 26 juin fit homages des dites places de Dromon, Briançon
a **Raymond d'Agoult** comme ayant charge de la Reyne Jeane et du
Roy Louis / le 9 mars 1351 receut autres homages de quelques habitans
de Dromon en 1378

Amiel de Gombert fils de Jaques l'an 1399 et le 9 avril acquit en
echange de **Francisquel d'Arcussia** tous les droits que le dit d'Arcussia
avoit aux dits lieux de Dromon, Authon, Briançon et St-Geniez moyenant
les dits 22 lt 10 s coronast d'alberge annuels que le dit feu Jaques Gombert
avoit acquis de la Reyne Jeane en 1362 qui furent remis par le dit echange
au dit d'Arcussia.

l'an 1405 le 24 juin Amiel de Gombert acquiert de **Jaques Gaufredy**
de Sisteron tous les droits qu'il avoit au dit Dromon et sa valée tant
de directe que de juridiction *precio 30 florins auri.*

acte de l'an 1311 le 1^{er} mars par lequel il conste que **Guillermo
la Rocha et Raymundus de Briançon** ejus gens de Dromon



acte del'an 1311. le I^{er} mars par lequel il conste que Guillermo
la Rocha et Raymundus de Briançon ejus gens de Dromon
domiciliés vendirent Guillermo Gaufredy de Sisteron actor
nomine Nobilis dñe Franciscae uxoris quondam N^{ri} dñi
dñi Petri Gomberti militis. futuri N^{ri} Jacobi Gomberti filij ipius
dñi Petri quod precipuebant in Castro de Briançon pro indiviso
dicto dño Petro. Et dictus Jacobus Gomberti patit ad eum estre mis
en possession.

le 8 décembre 2018

- ~~1533 acte d'échange dans lequel le dit François est g. N.

1535 quittance de M. François faite a Gaspard g. Nost.

1545 mariage de François & de Jeanne de Castellane g. N.

1578 mariage d'Anthoine g. N. ou il se dit filz du dit François Escuyer, avec Catherine Langibe.

1591 Testament d'Ysmael richard dans lequel fait legat a Anthoine g. N. ^{son filz}

1592 Contrat d'achat ou le dit Anthoine se g. N. d'Escuyer.

1608 mariage de Pierre Paul de Richard g. Escuyer, ou il se dit filz d'Anthoine avec Diane de glanduef.

1629 mariage de Gaspard richard dans lequel il n'est qualifié ny N. ny Escuyer mais il est dit filz d'Anthoine ny qualifié, & de Catherine Langibe par ce ostambt il conste qu'Anthoine avoit 2 filz Pierre Paul richard, & Gaspard -

1660 mariage de Lambert g. N. & d^e de beaudinard en p^{re} de thoart, filz de Pierre Paul trois ingemelles de franchiff donné sur le Consolideur du traitant & du -
proucurer g^{ral}
Si bien que Gaspard est filz d'Anthoine, filz de François, de l'ouyl.~~

- 1415 Commissiõ du Senat ou Jeay Gombet est J. N.
 1438 transactiõ entre N. Jeay Gombet & Olinarof de vins de la ville de Sishoy
 1441 Instrument en parchemin par lequel Jeay Gombet est J. N.
 1529 testament N. uirij francisci Gombet filij N. Betrandi Gombeti, Inskuit
 heredes N. N. franciscus, laurentius, alcone Gombeti filios suos.
 1540 recognoissances faite aux M^{rs} racionaux par N. Robert & francois gombet
 oncle & neveu, de Sishoy.
 1548 diuers acts de justice ou francois gombet est J. S. simple
 1549 ordonnance du iuge de Sishoy en faulx de N. francois gombet
 1548 transactiõ entre N. Robert & francois gombet
 1550 acte fait par francois gombet J. S. simple & S. de uedachof
 1568 Exemptiõ de gens de iuvre en faulx de francois gombet J. N. S. de uedachof
 1573 testament de francois par lequel Blaise est legataire de francois J. S. simple de Sishoy
 1577 procuratiõ faite par le dit francois J. S. simple
 1549 quittance faite par mess^{rs} M^{rs} Pierre & gaspar gombet doctes adu^{ts} & par
 N. Blaise gombet leur frere S. de uedachof
 1591 partage entre pierre & gaspar gombet, & Blaise gombet J. N. les deux t^{rs}
 ad^{ts}
 1599 Commissiõ p^{re}. execute une sentence rendue en faulx de francois en il est
 J. S. de uedachof

~~Mayran Dubayé, Jaques assigné à Arles~~

Auignoy, René assigné d'Arcey

Gily lauréat assigné, de Marseille
à la dénomination en fa

~~Pazier André assigné d'Arly~~

~~Mingaud~~
~~latil et~~
~~grange de Marseille renoué à la G.~~

du lieu d'Hylyp en faveur de N. Louis & Bertrand de Varadide.

- 1516 mariage de Rome avec D. Catherine de la Tour.
 - 1517 Extrait de donatoy ~~faite~~ par Estienne de varadide en faveur de Rome son frere de tout son bien.
 - 1535 homage fait par le dit Rome de varadide de la terre de St. Andiol.
 - 1537 Testament de Rome par lequel il Compt avoir en plusieurs Enfant, gabriel gasspard, françois, Bertrand, elidore, magd elain & françoise.
 - 1537 homage rendu par le dit gabriel de la terre de St. Andiol.
 - 1546 mariage du dit gabriel avec D. Louise Rube.
 - 1553 certificat du greffier de la maison de ville d'Hyly que le dit Rome a esté I^{er} Consul de cette ville.
 - 1557 mariage de gasspard second filz du dit Rome avec Jeanne de Reynaud d'Allenc.
 - 1569 jugement rendu par le presdial de Lyon par lequel il résulte que le dit gabriel seig^r de St. Andiol a esté Chevalier de l'ordre du Roy.
Extrait d'ordonnance du de la ville d'Hyly par lequel il Compt que le dit gabriel est Comissioy du Comte de Tende goubernleur en cette province de Comandé en qualité de goubernleur en la dite ville d'Hyly seneschallé & soy voffort avec pouvoir de prendre avec soy dix hommes armés.
 - 1575 Testament de gasspard par lequel il institue plusieurs laurans de varadide son filz avec substitution aux autres Enfant malis.
 - 1569 mariage du dit N. Lièvre autre filz de Jerome & de D. de la Tour, avec D. françoise de Reynaud d'Allenc.
 - 1577 mariage de Lièvre de varadide avec D. Claire de Lontouy fille de Jean de Lontouy Comte de Caray lieutenant gual en provenance.
 - 1582 mariage du dit gabriel pere du dit Lièvre avec marguerite de Lontouy autre fille du dit Comte de Caray.
 - 1591 mariage de gabriel filz de Lièvre avec D. françoise de Reynaud d'Allenc, autre pérore d'ig.
 - 1593 mariage du dit laurans I^{er} de St. Andiol aîné de gasspard, avec Lucrece de sorbis la barben. duquel mariage est sorty Nicolas I^{er} de St. Andiol, de gasspard de varadide un 2^{es} assigné dont le baptistaire est cy après.
 - Extrait du baptistaire du dit gasspard. assigné.
 - 1599 Election du dit Pierre au I^{er} Chapdoy d'Hyly.
 - 1614 mariage de Nicolas I^{er} de St. Andiol filz de laurans avec Louise de grille de Robiac. lequel Mourut lan 1642 Esté I^{er} Consul d'Hyly.
 - 1631 mariage de Louise de grille de gabriel avec D. Marguerite de Seihoy de Caumont.
 - 1636 mariage de gasspard filz de Louise avec D. agny de verdide.
- du dit Nicolas & de Louise de grille sont nés plusieurs Enfant Messire

- gasspard de varadide de St. Andiol archidiaire d'Hyly. Jaques de varadide qui a esté lieutenant Colonel du regim^{nt} de Mercœur & Comandé une Compagnie de Chevaux legers ainsi qu'est de St. Comissioy, 1555. & 56. de Nicolafchevalier de malthe qui Comandé une des galies de la religion. & Laurens dernier enfant de Nicolaf & D. de grille, Marquis de St. Andiol l'un des assignés lequel a esté officier au regim^{nt} de piémont au siege d'arroy, & en suite Capitaine de Chevaux legers dans Mercœur.
- 1661 mariage du dit laurans. Marquis de St. Andiol, avec marguerite de grigney.

Gombert. Joseph. I^{er} de vendachy

a produit l'arbre de la genealogie Comandé par N. Lièvre Gombert & ses oncles duquel sont venus d'Espagne, duquel naquit N. Jaques de Gombert.

- 1388 Extrait de lettres patentes, concedées par la Reine Marie enregistrees aux archies du Roy au regim^{nt} intitulé d'hoeniz par lesquelles Jaques de Gombert d'Hyly du dit Pierre de la f. de N.
- 1392 Extrait de mariage de N. gausfridy de Gombert filz du dit N. Jaques, avec N. agnete de sonhete fille de N. Lièvre de son hoto de la ville d'Albe en Italie.
- 1397 Extrait d'un 2^{es} mariage du dit N. gausfridy, avec N. Berengone Savracene de la ville d'embrux.
- 1490 Testament fait par N. Berengone Savracene femme du dit N. gausfridy par lequel il appert que N. Jean de Gombert est issu de leur mariage.
- 1446 Extrait de l'offioy de cent ducats par lequel Bertrand & Antoine Gombert filz de Jean N. Jean de Gombert en faveur de N. françois leur frere qui estoit d'egle.
- 1445 Sentence quittance en faveur de N. Bertrand de Gombert filz de l'obedie de Jean N. Jean.
- Si bien que de Jean & de Berengone naquirent plusieurs Enfant entre autres Bertrand & Antoine qui finirent tous deux branches celle d'Antoine est issue N. Alexandre de Gombert I^{er} de St. genis un des assignés, & de celle de Bertrand tant par le baltzerand de Gombert aussi assignés, que N. Joseph produisant.
- 1480 nouveau bail fait par la Comte de Sant seig^r de misoy d'une bastide de par lequel bail il Compt que du dit Bertrand entre plusieurs autres enfans d'entre autres françois (lequel fit la branche d'Hyly).
- Testament de N. françois de Gombert par filz de Bertrand, par lequel il institue heritiers N. françois second son filz avec autres enfans nommés au dit testament, & nome tutrice N. marguerite Cathaline sa femme.
- 1566. homage fait au Roy de la terre place & seigneurie de Vendachy par françois second, filz de françois & de Marguerite cathaline. Et pour insinuer que la dite terre estoit de long temps dans la ditte

famille produit autre Extrait d'homage fait a S. M. par la dite Dame Cathalane tiré aussi des archives du Roy.

Du dit N. Francois second issu de N. Robt de gombert S. de uledachy d'autre enfant malin au nombre de 12 dont l'un d'eux se nomme N. gaspard, duquel est issu N. Pél un des assignés, come aussi N. Claise de gombert duquel est issu N. balthazar aussi assigné.

1487. Extrait de mariage du dit N. Pierre docteur & ad. filz du dit Francois 2.

1498 Extrait d'homage passé au Roy par le dit N. Pierre de gombert, de la d. de uledachy, & advocat & iuge royal a Sifiboy, duquel office il a produit les provisions.

1618 Extrait de mariage de N. Jean de gombert S. de uledachy & iuge royal ala ditte ville de Sifiboy, filz de N. Pierre, aussi iuge royal. Duquel office N. Jean a produit aussi les lettres patentes de provision.

1633. Extrait de baptême de N. Joseph de gombert filz de N. Jean de gombert S. de uledachy & ad.

Jugement rendu par le S. de Champigni intendant pour la taxe faite pour les francs-fort en faveur du dit Joseph portant decharge dudit.

1645 Si bien que Joseph assigné est filz de Jean, filz de Pierre, filz de Francois, filz d'autre Francois, filz de Bertrand, filz de Jean, filz de gaudry, filz de Jaques, filz de Pierre. lequel vivait en 1300.

vide l'histoire de marseille fol. 103 & 140 ou il est fait mention de cette famille habitée autrefois a marseille, ayant possédé le I. Chapron, & fait bastir le Chateau dit gombert limitrophe du hameau de la ditte ville.

Gombert, Jean Louis, assigné de Sifiboy
autre les filz produits par N. Joseph S. de uledachy. Jusques a Francois 2. 2. filz duquel le present assigné descend, il produit encore les suivants.

1601 mariage de N. Claude filz du dit Francois 2. & de Catherine d'Alfonsy avec d. Claire Chais.

1626 letres de doctorat en faveur de Touffaint de gombert par lesquelles il Conste qu'il est filz de N. Claude.

1628 mariage de N. Touffaint de gombert filz de Claude avec d. Marguerite de Castagne assigné.

1637 Extrait de baptême de Jean Louis de gombert filz de N. Touffaint Sifiboy que Jean Louis assigné est filz de Touffaint, filz de Claude, filz de Francois, filz d'autre Francois, filz de Bertrand & c. come cy dessus.

Robin Antoine, S. de gausson, pol, & Estienne, pol, & Paul Antoine, pol, & filz de S. de gausson, pol, & de Barbantane.

1489 Testament de N. Pierre de robins S. de gausson S. Nobil de gregory uir d'ing Petrus robins in artibus & medicina Mag. d'ing loy de gausson, par lequel il institue N. Estienne son filz.

1525 mariage entre N. Estienne Robin, filz de N. Estienne de Robin S. de gausson & de N. de laugle de Aquid (exquid) marie de Bisquid avec N. de laugle de Aquid (Sifiboy) fille de N. Pierre S. de maiane.

1566 Testament par lequel il Conste que le dit Estienne Robin marie deux fois sa premiere femme, fuit la ditte Louise d'Eyguid, & la seconde N. de Marie de Leruffy, par lequel Testament il apointe sa fille héritière par égales parts N. Antoine Robin son filz & de la ditte Louise d'Eyguid, & N. Paul Antoine Robin aussi son filz & de la ditte N. Marie de Leruffy.

1588 Testament de magnifique S. Paul Antoine de Robin Conseiller de gausson & barbantane. Chevalier de l'ordre de N. S. Pere le pape, par lequel il Conste qu'il a eu deux filles la 1. Cecile de Paris, & la 2. D. Francoise de Roumieu, héritière Alexandre son filz aîné, substitue a Richard son autre filz.

1599 mariage entre Richard de robins d'aignoy Esuyer S. de Barbantane filz de Paul Antoine S. de gausson & d'adit Barbantane Chevalier de l'ordre de N. S. Pere le pape & de d. Cecile Larive, avec d. Antelme de Tornatoy fille a feu Bertrand Tornatoy Esuyer de gausson S. de Camillan & de Sifiboy. & de d. Hakan de Raoux.

1568 mariage entre N. Paul Antoine de robins Esuyer Conseiller de gausson & de Barbantane filz a feu N. Estienne & de d. Marie de Leruffy avec d. Cecile de Paris fille respectable & Egvege persone M. M. Paris docteur & docteur auditeur de la roye d'aignoy & d. Cecile d'Antelme.

1642 Testament du S. Richard de robins S. de gausson & de Barbantane, il n'est pas de la ditte héritière monsieur Paul Antoine de Robin son petit filz, filz de Francois de robins & de Jean de Massie.

1612 mariage entre l'illustre gentilhomme Paul Francois de robins Esuyer de gausson & de dame uir d'ing filz de gausson S. de Antoine de robins S. de gausson & de dame Marguerite de Boulid, avec d. Anne de Lugot Chastain fille du S. Raymond de pugot Esuyer S. de ramatuelle & Conseiller de Barbantane.

1618 Testament de M. Antoine de Robin Conseiller de gausson & de Barbantane héritière son Francois Esuyer filz & de la d. de Boulid.

1628 mariage entre M. Francois de robins Conseiller de gausson & de Barbantane filz de M. Richard & d. Matheline de Tornatoy, avec d. Jeanne de Massie.

Gombert

l'an 1304. 25. avril pierre de gombert acheta lot bief d'jurisdiction que Philipus de laena avoit au lieu de dromoy consistant en un fief avec tout son affix p. le prix de 116 lb. r. forciatou. dont il paya le 20z au Comte de provence le 7. may suivant

l'an 1309. & le 2. mars led. Pierre de gombert lot s. de dromoy acquit & acheta tout le bief d'jurisdiction que N. franco de sifibon avoit & d'it. lieux de dromoy, brianfon, & anthony d. s. genief pretio sex. millia solidoru r. forciatou

Brianfon

l'an 1311. le 1. mars le misme Pierre de gombert acheta de raymond de Brianfon la jurisdiction quil avoit and. Brianfon p. 28. libran r. forciatou, led. Pierre estant mort

Blacas

Jacques de gombert filz d'ud. Pierre acheta l'an 1339. 18. au touffly droit de jurisdiction qu'elb. de blacas s. d'auy avoit lie de dromoy & son heroir pretio 40. florenox auj finj l'an 1362 & le 13. mars il y eut eschange entre la regne Jeanne ou Roger de s. leudiz son grand seneschal and. pass. d'ed. de gombert par lequel ledit Jacques de gombert remit la d. r. sous les biefs & proprietes d'jurisdiction quil avoit aux d. lieux de dromoy & de brianfon son vassal la jurisdiction sur lequel un hom. mentionnez audit eschange de la faculte de faire repaire son bief d'la dite regne lui remit le droit annuel de 22 lb. de coronat qu'elle prenoit aux d. lieux pour l'abbege eue de Inquel eschange ledit Jacques de gombert fut mis en possession d'el. d'untel deux lians de coronat par le Cap. de la Cour Royale d'ud. sifibon

neantmoins l'an 1372. le 19. 8. iceluy Jacques de gombert acquit de N. raymond de venteyrol touffly bief & droit de jurisdiction que ledit de venteyrol avoit and. lie de dromoy pretio 100. flor. auj boni de 16 lb. pieces. Jacques l'atta 1392

avassia

Jacques de gombert filz de Jacques l'an 1399. & le 9. avril acquit par lot l'abbege de change de Hamisquel d'arantia touffly droit que ledit d'arantia avoit & d'it. lieux de dromoy, anthony, brianfon & s. genief moyennant les d. 22 lb. coronat & d'abbege annuel que led. Jacques de gombert avoit acquis de la regne Jeanne en 1362. qu'il remist par led. eschange and. d'arantia

gaufredi

l'an 1404. 24. juij, jacques acquit encor de Jacques gombert de s. d'auy touffly droit quil avoit and. dromoy & lauelle tout de dire que de jurisdiction pretio triginta flor. auj succedat a jacques succeda Jean son neveu & a Jean d'antoinne d'auy Jean ayant fait son testament 21. mars 1444. cot. 2. f. partage de la bief de Jean l'au p. 9. j. annee 1461. par lequel

Gombert

ditos places de dromoy brianfon anthony d. s. genief & brianfon a Capart d'antoinne.

Jacques de gombert filz de Pierre 2. de la r. a. Confirma officiel en 1318. a brianfon, de misme recut homages & recognosiff auj d'habitans de dromoy anthony brianfon & s. genief en 1321. Confirma aut. officiel Juij & s. places de brianfon dromoy & anthony jurisdiction, en 1341. & le 26. juij fit homages d'it. places de dromoy brianfon a raymond d'auy Comte ayant charge de la regne Jeanne & du Roy Louis le 9. mars 1351. prenoit en lad. it. d. de Conf. 4. lb. touffly auj pour la portio de cavalcade, en 1366. recut aut. homages de quelques habitans de dromoy l'an 1378.

4. come apert par act. par lequel un de ces act. il conste que brianfon est un heroir de dromoy il faut s'informer si cest brianfonet dont le s. de grasse off. est.

Guiray

de l'el. de Guiray fol. 17. r.

Mainvieu
de Villiers

genealogie de la maison des guiray d'air
guillaume guiray fait le 1. d'el. de cette famille qui paroit homme de qualite & de bone reputation en cette ville d'air & est 4. f. de la 1. de l'el. de Louis. de la 2. de Elzias, de la 3. de Pierre de la 4. de laugie, raymond, nicolas, & rostan, apert de ce par le partage fait entre les d. d'el. de l'an 1418. & 27. avril par d'el. m. guillaume maynbi substitue de m. Bertrand berrily fol. 58. Louis filz de Louis de l'el. de s. samuel du d. air apert de l'acte de 1424. par d'el. m. substitue de m. berrily fol. 273 & 322. outre ce fut fait Conf. de la chambre d'el. Compt. par la Regne yoland en l'an 1420. le 27. avril apert aux archiff de la chambre du registre Cerril fol. 67. par l'acte pris par m. Bertrand grossy substitue d'ud. berrily du 25. j. annee 1425. fol. 244. Pierre filz 1. Consul d'air en l'an 1444. apert au livre d'el. privileg. mourut sans enfes legitimes laisse un filz naturel nomme Pierre. Elzias filz 1. Consul d'air 1434. apert and. livre fol. 79. - l'au au d'el. de Jean. raymond filz Conf. de la chambre d'el. Compt. & apert le dec. de Louis son frere & ce par le Roy Rene l'an 1444. le 7. j.illet apert & archiff de la d. chambre au registre Cerril fol. 167. nicolas d'rostan neurt point d'enf. f.

Balthazard de
Gombert Escuyer
de la ville de

Sisteron

Cordons procureur
Mene Com.

Gombert.

mariage d'entre N. Balthazar de Gombert & dam. Françoise de
tif du 2. X^{bre} 1638. Extrait de partages entre N. Blaise de
Gombert freres du 19. Juillet 1616. donatoy faite au dit Blaise
Gombert par dam. Catheline des claufant du X^{bre} octobre 1602.
des mariages entre le d. N. Blaise de Gombert & dam. Jeanne
fidee du 26. avril 1598. extrait de transaction entre le d. N.
des claufant & M. Pierre & Gaspard Gombert & le d. N. Blaise
Gombert du 20. mai 1494. Extrait de quittance de la dot de
Louise de Gombert saur du d. Blaise du 5. avril au d. ay. ex
trait de partage entre le d. N. Blaise Gombert & son frere du 18.
1591. Extrait de donatoy faite au d. N. Blaise Gombert par
coif son pere du 4. 8^{bre} 1590. Extrait de testament du d. Fran
cois Gombert & de uiddachy Escuyer de Sisteron du 4. 9^{bre} 1573. Extrait
procuratoy faite par le dit Gombert le 22. avril 1577. ca
come le dit François de Gombert fidee I^{re} Consul au d. Sisteron
lay 1596. avec 3. mandats d'ot 5. Juij 1588. 5. d. 12. aoust
ay. letres executoriales obtenues par le d. François de Gombert
François de Gombert son Cousin avec exploit du 22. X^{bre} 1559
du d. mois. exemption de logem^t. de gely de quere donnee
François Gombert par le seig^r. Comte de Tende du 8. may 15
extrait de quittance du 4. mars 1550. Extrait de transacti
le d. N. François Gombert de Gombert du 5. fevrier 1548.
d'ordonnance entre le d. N. François de Gombert & Claude Gombert
du 27. 7. 1549. procedure faite entre le dit N. François de
de Gombert consistant en sentence letres d'apel & exploit d
iuij 17. Juillet & 9. aoust 1548. Extrait de reconnaissance
par le d. François de Gombert le 2. avril 1540. extrait
Wtem^t du d. N. François Gombert du 24. Januier 1529. copie
de recision obtenue par Claude Gombert & exploit d'ot 3.
d. 2. avril 1552. extrait d'acte de nouveau bail passe par
Gombert en lay 1441. Extrait d'acte d'achat Jean de la Fontaine
Eufemie du 23. avril 1438. Copie de letres du grand Senechal
Celle province du XI. fevrier 1415. Extrait de vente du d. N.
1389. Copie de letres patentes de la Roynne hyolande portant
an. Guillaume de Gombert p^r. d'offendre la Chateau du baie
iuij 1419. conge & passe port donnee au d. Balthazar de G
lors qu'il seruoit le Roy en son armee par le S^r. de uallau
son A. R. de lausye d'ot 24. & 26. aoust 1636. genealog
maison d'ot Gombert. claufant & avost en fin en faulx du
de Gombert du 29. mars 1687.

Barthelemi
Villeneuve
de Beauregard

Layence

Com.

Villeneuve Tourne.

13

testament de N. Bertrand de Villeneuve S^r. de Tourvetes & de la Nap
oule par lequel institue le postume & en diffaut d'iceluy Substine Jean
d'Antoine de Villeneuve son Cousin du 9. aoust 1426. Wtem^t. d'Anto
ine de Villeneuve seig^r. de Tourvetes par lequel il institue Androin
son filz et en diffaut d'iceluy Substine honore son autre filz d'ot
du 9. iuij 1474. Wtem^t. d'Androin de Villeneuve seigneur
de Tourvetes, de Monts, la Napoule & autres par lequel il institue son
heritier honore son frere du 6. avril 1500. mariage du d. honore de
Villeneuve avec dam. Blanche de Grimaldis ou il est qualifie mag
nifique, puissant & genereux seigneur de Tourvetes du 10. octob. 1501.
compte tutelaire rendu par la d. dam. Blanche de Grimaldis du
9. Januier 1527. transaction en suite passe entre la d. Blanche
avec son enfes p^r. raij de la d. administration de la d. tutelle du 26.
fevrier 1533. mariage de Jean de Villeneuve avec dam. Marguerite
de Soix fille du d. comte de Maille & dame de Villeneuve mar
quise de trans. ou il est qualifie magnifique & puissant seigneur de
Tourvetes du 19. fevrier 1533. Wtem^t. de Jean de Villeneuve
qualifie magnifique seig^r. d'ot bief de Tourvetes, la Napoule, anaye
& autres places par lequel il institue son heritier Jean son filz aine
d'ot deux enfes du 20. mars 1541. extrait de rapport d'ot bief de laiffy par
Antoine de Villeneuve & d'honore son filz & encore de Jean de
Villeneuve filz du dit honore du 20. 7. 1568. Wtem^t. de Jean de
Villeneuve qualifie haut & puissant seig^r. & baron de Tourvetes
chevalier de l'ordre du Roy filz aine autre Jean seig^r. de Tourvetes
& de Marguerite de Soix par lequel il institue David son filz aine
son heritier & en diffaut d'iceluy Substine Jean son autre filz du 12.
1583. deux extraits d'arrests luy du parlement de Paris du
12. iuij 1559. intervenant entre dam. Marguerite de Grasse
mere & tutrice de Pierre de Villeneuve, & le S^r. de Beauregard
pour raij du legat de Jean de Villeneuve 2^e. du nom auoit fait
a Charles pere du d. produisant, l'autre du parlem^t. de ce pays du 12.
Juij 1662. pour raij de l'heritage de la dam. Pierre d'ovaij
dont le dit Charles estoit heritier. verbal des premy de Pierre Juleij
de Villeneuve filz du produisant & enquette faite par les commissaires
denommes deputes par le Chapitre de la religio de Malthe la pour
suite & requisiion de frere Cesar de Villeneuve Commandeur
de Palliers frere du dit Barthelemi p^r. Informes sur leur

Gombert.

Sisteron

Michel.

~~Antoine~~

~~Jean, Gaspard~~

Rondé, Antoine

Elle du Dr. Antoine

Leu galhard 20

Nichell 1890.

De Champourcin

~~2. Conf. eig. v. p. de~~

~~La Famille, Et~~

Comandé en toutes les villes d'iceux de la d^e. Com^e de T^e
gouverneur les rentes et revenus du 16. Janvier d^e. X. X. 1559
de Tende. Breuet du Roy portant Comission et faulx du
gerard Sallamoy de la Capitainerie du Chateau de Tende
XI. 7. 1559. Signé Bourdieu. Extrait de l'attest. de N. gerard
moy par lequel il a instruit Germain M^e. germain Sallamoy
c^{te} la Cour soy filz du 26. mars 1579. Signé Rambert N^e.
de mariage passé entre germain de Sallamoy filz du
ard avec dam^{lle}. helene de ~~la Cour~~ du 8. fevrie 1575.
Championny Not^e. Extrait des elections Consulaires de la
Marseille par lequel il apert que N. germain de Sallamoy
trois fois ala charge d'officier de la d^e. ville du 28. 8. 1607.
leboy. extrait de l'attest. de son N. germain de Sallamoy
lequel il instruit heritier Pierre de Sallamoy Esuy de la
du 14. 9. 1607. Signé Ribet. extrait de mariage passé entre
N. Pierre de Sallamoy & dam^{lle}. Marquise de Beiffay
9. 1606. Signé Tambert. autre extrait de elections Consulaires
ville de Marseille par laquelle il apert que N. Pierre de
amoy fust élu E^e. Consul de la dite ville du 28. 8.
Signé Charpini. Certificat de l'attest. de son N. Pierre de Sallamoy
par lequel il apert qu'il a prins la d^e. de N. iceluy du 7. decem^{bre}
Signé Baudouin. Extrait des mariages passés entre N. Pierre Blaise
moy filz de N. Pierre & dam^{lle}. anne d'Espinaffi du 26. 9. 1645.
guini. clercq^{ue} de l'offic^e cy faulx du d^e. Blaise de Sallamoy
1667

Cette helene de buy
estoit lors veufve de
N. ~~la Cour~~ diodeffoy
de N. honore de diodeffoy

+ fille de N. Joly
de Beiffay & de
l'uey de l'uey de
de la Cour

fille de l'uey de
de l'uey de
+ d'ont il y a
en l'uey de
vint de l'uey de
francois Sallamoy

Scipion de
gombert s^r. des
s^r. genies & la uallée

S^r. geniez.

Daymaz Com^{re}.

francois Louis
de viguiers de
ville
d'arles
mene Com^{re}.

Extrait de jugement sur l'assignation donnée a Alexandre & paul
gomberts portant declaracion de la noblesse d'iceux ensemble les
mentionnés au uen d'iceux du 2. avril d'iceluy. mariages entre
des gombert s^r. du d^e. dromoy & la uallée filz de N. marc & de
lucrece de Villeneuve avec dam^{lle}. Eleanore Blacq^{ue} par
apert que ledit N. alexandre de gombert estoit filz du d^e. N. ant
du 11. Janvier ibid. Not^e. Rigordi. mariage du d^e. N. Scipion de
d'offendur & filz du d^e. N. anthoine & de dam^{lle}. Eleonor de
avec dam^{lle}. Mag^{de} de Carriell du 13. fevrie 1646. Not^e.
clercq^{ue} de l'offic^e cy faulx du d^e. Scipion du 6. 7. 1667.

Mariage de N. anthoine de viguiers de la ville de Salloy avec
Mag^{de} de Joannif du 25. 7. 1528. Signé aubert Not^e.
faite par la d^e. dam^{lle}. de Joannif aluy de viguiers soy filz du
Esuy d'ar du 17. 7. 1574. mariage du d^e. Louis de viguiers avec

Mateliner d'Arleay dans lequel est p^r. N. filz du d^e. antoine du 24
du d^e. mois de 7. au d^e. ay. Signé Nicolay. Extrait de l'attest. patant
seu honvi 3. portant confirmacion de la reduccion qui avoit esté faite
de la censure du mal donné au dit Louis par la d^e. dam^{lle}.
de Joannif sa mere par francois E^e. & henri 2. dans l'Esuy
d^e. Louis est g^r. Esuy du 22. 8. 1592. arrest de validation d^e.
ditte l'attest. patant de la Cour des Comptes de ce pays du 19.
9. 1584. second mariage du d^e. Louis de viguiers avec dam^{lle}. Louise
d'Esuy du 8. 8. 1597. Signé vray & guay. arrest rendu par la
dite Cour des Comptes sur le different de la Censure du d^e. mal
entre le d^e. Louis de viguiers & la procureur gen^{ral} du Roy
du 1^{er}. Juy 1607. Signé Guiffroy. Certificat des greffiers de la Communauté
de la ville d'Arleay que le d^e. Louis de viguiers a esté élu par 3.
dixes de la charge de Consul & annexes & Contenus. Mari
age du d^e. francois Louis de viguiers filz du d^e. Louis & de la d^e. dam^{lle}.
Daymini dans lequel est aussi g^r. Esuy du 19. Janvier 1636. avec dam^{lle}.
anthoinette de dony Signé André & guay. reconnaissance passée par
le d^e. d'offendur au Prince de Monaco come Seig^{neur} des baux pour
raison du d^e. mal aluy donné par sa mere dans laquelle la d^e. d'Esuy
y & luy est attribuée du 16. aoust 1642. acte de d'Esuy d'Esuy
y & luy est attribuée faite cy faulx de la d^e. mag^{de}. de Joannif & augment
cy d'Esuy Enoncé faite cy faulx de la d^e. mag^{de}. de Joannif & augment
de la dot & droitz par son pere & mere du X. X. 1645. l'attest. pat
not^e de la Reyne Catherine des medecins de la lection de la charge de son
Vallet de chambre de la personne du d^e. seu anthoine de viguiers
pour les bons services & elle vendus dans lesquels la dite qualité
d'Esuy luy est aussi attribuée du 28. avril 1556. Signé & l'attest.
procuration faite par la dite dam^{lle}. de Joannif ucher du d^e. seu
anthoine de viguiers aux procurs^{eurs} y Hom^{mes} de Consente a l'insin
uation de la donat^{ion} par elle faite du d^e. mal au d^e. Louis de viguiers
soy filz dans laquelle apert le p^r. & le filz d^e. N. Nobly & Esuy
est du 22. 7. 1574. procurat^{ion} faite par le d^e. Louis de viguiers Esuy
y & a Pierre de viguiers aussi Esuy soy frere du 29. Janvier
1582. reconnaissance passée par le d^e. Louis de viguiers a S. M.
par devant les Comissaires a ce deputez pour raison du d^e. mal
du dernier Juillet 1606. attest. du d^e. N. anthoine de viguiers filz
de N. Louis de viguiers du 20. may 1570. Signé affid Not^e. autre
attest. de N. anthoine de viguiers par lequel apert avoir
delaisé 3. Enfant guilleaume Louis & Jean du 11. avril 1466.
attest. de N. huguet de Magnay Chansine cy l'Esuy Collégiale
S^r. laurens de la ville de Salloy frere de la d^e. Catherine de

Janif

Louis
Viguiers
1582.

Saudran

en Provence en faulx du S^r N. Jean Saudran
 leuée & Comandem^t. de 300. hom^{es} de pied signos
 rat de Tende par Comandem^t. Cadenet deuent. Seel
 arm^{es}. Extrait de mariage de N. honoré Saudran
 N. Jean & dam^{elle}. de Beaulieu fille d'ant^{re} N. gaffoy
 de Razac du 6. 8^{bre}. 1592. Signé Champourcy &
 Not. de Marseille. Extrait des transact^{ions} passées entre
 de Lamb^{ert} & la Communauté sur laquelle la famille
 dray est auouée & accordée des Enuieus Nob^{les} du
 Hc avec l'acte de procurat^{ion} au député & delib^{er}at^{ion}
 ant^{re} rat^{ion} de la sup^{er}ditte transact^{ion} des 18. 19.
 avril 1588. Signé Goffe & alphonse Not. de Lamb^{ert}
 d'air. Mariage de N. gaffoy Saudran avec fil^{le} du
 guillaume 2^e avec dam^{elle}. Catherine Noarde fille
 Jaquet seig^{neur}. de Lincol veule par arnaud Reyna
 d'air & par luy signé du 5. avril 1593. mariage de N.
 Louis Saudran fil^{le} d'honoré sup^{er}dit avec dam^{elle}. marguerite de
 up^{er}dit du 2. 8^{bre}. 1626. antoine giraudoy Not. de Mar
 par luy signé de l'insinuat^{ion} reboul. mariage de N.
 oine d'Saudran & dam^{elle}. Marg^{uerite}. hugolene du 14. Juil^{et}
 receu par Massiere & par luy signé de l'insinuat^{ion}
 Certificat^{ion} faite par les Consuls de Lamb^{ert} qui at
 quel^{es} arm^{es} de la maison de Saudran sont a une
 N. et d'air de Saudran fit faire ala place delan
 ds 1604. let^{res} patentes du duc de Parme portant p
 sion d'une Compagnie d'Infanterie en faulx de C
 André Saudran frere du d^{eu} N. Jean Louis assigné du
 Januier 1642. signé par le S^r duc & par gaudido soy
 avec le cachet de ses arm^{es}. let^{res} patentes du Card^{inal}
 oine Carbelli qui donne pouuoir au d^{eu}. Cap. andré
 de faire une compagnie de 100. cheuaux arm^{es} du 21.
 1642. signé antoine Carbelli & Marino Nali soy Sec^{re}
 avec le seau de ses arm^{es}. Epitaphe Imprimée des b
 faits aux lenerail^{les} du d^{eu}. N. andré Saudran mort a
 gne a la bataille des Creux-Coeux & St. Jean d'Ang

Gombert.

79

Certificat du Cheualier de Catane Cap^{itaine}. d'uy vaisseau de
 l'armée du Roy Com^{me} N. Joseph Saudran fil^{le} du d^{eu}. N. Jean Louis
 a fait la Campagne pour le service du Roy du 18. 7. 1663.
 autre edict^{at} du S^r. de Mauffé Cap^{itaine}. Comandant une gal^lie
 du Roy com^{me} le d^{eu}. N. Joseph Saudran a fait la Campagne
 Volontaire dans la ditte gal^lie pour le service de S. M. du
 26. aoust 1666. genealogie de la maison de Saudran. d'ant^{re}
 H. d'arroy en faulx d'iff Jean Louis & antoine Saudran
 du 13. 8^{bre}. 1667. l'aimar Com^{me}.

Lept de
 bert S^r de
 d'achot de la
 de
 steron

Extrait de let^{res} patentes concédées par la feu Reine Marie
 en l'année 1388. par lesquelles Jaquet de Gombert est d^{eu}. N. d'ep^{re}
 d'achot de Lièvre de Gombert deuent. enregistree aux archi
 ff du Roy. mariage de N. gaudrid de Gombert fil^{le} du d^{eu}. N.
 Jaquet avec dam^{elle}. agnete de Bonhete de lay 1392. mariage
 du d^{eu}. gaudrid & second^e n^{eu} avec N. Berdione Sarracene
 de lay 1397. Signé Pierre Rostany. l'item. de la d^{eu}. Berdione
 Sarracene femme du d^{eu}. N. gaudrid de Gombert par lequel ap^{re}s
 que N. Jean de Gombert est son fil^{le} de lay 1490. Signé guillau
 me daigremont Not^{aire}. Extrait de Offi^{on} faite par Bertrand
 & antoine de Gombert freres fil^{le} du d^{eu}. N. Jean de Gombert en
 faulx de N. François de Gombert soy frere de lay 1446. Signé
 chaude Not^{aire}. quittance concédée en faulx de N. Bertrand de gom
 bert fil^{le} & Cohibit du d^{eu}. feu N. Jean du X. X^{bre}. 1443. nouveau bail
 donné par le Comte de Sault a N. François de Gombert fil^{le} du d^{eu}. N.
 Bertrand d'une bastide y mentionnée de lay 1480. l'item. du d^{eu}. N.
 François I^{er}. par lequel il infirme ses heritiers N. François 2^e. de
 Gombert. homage passé par le d^{eu}. François 2^e. de Gombert au Roy
 de la terre & seigneurie de Védachy 15. Juillet 1566. autre
 homage passé pour raison de la d^{eu}. terre a S. D. M. par la dam^{elle}.
 de Castellane femme du d^{eu}. N. François de Gombert I^{er}. mariage
 de pierre de Gombert ad^{eu}. en la Cour de lay 1587. Signé uilloy
 Not^{aire}. autre homage passé au Roy par le d^{eu}. Pierre de gom
 bert pour r^{ai}on de la d^{eu}. terre de Védachy de lay 1598. let^{res}
 de prouision de l'Office de Juge Royal au siege du d^{eu}. Sighoy
 en faulx du d^{eu}. N. Pierre. mariage de N. Jean de Gombert
 siex du d^{eu}. Védachy & Juge & fil^{le} du d^{eu}. N. Pierre de lay 1618.
 il faut uerifier cette date de 1490. il y a 1440.

+

Damian Chazelles

Not. Article provisions du 2. office de Juge Royal de
du 2. N. Jeay. baptistaire du 2. d'Alidelle de la 1633
lequel apert estre filz du 2. feu N. Jeay de Gombelt.
rendu par le 2. de Champigni Intendant en cette
portant déchargement du droit dit francs fiefs en faulx
N. Joseph de uedachy du 3. mars 1645. genealogie
2. Maisoy de Gombelt. chionf H. arrot en faulx
N. Jaqu Joseph. du 20. 8. 1667. mdc Com.

Jaquos de da- Jugem. par lequel le 1. Charly de damian d'Alidelle
mian filz de du 4. avril d'Alidelle, avec toutes les pieux produits par le
Pierre 2. de Charly de damian. mariage de N. Pierre de damian
Vinsargues res- des Vinsargues filz de Charly avec dam. marie de
dant a du 4. Juin 1605. signe guemiz Not. d'Alidelle. - 1605
du 2. 1. Pierre de damian par lequel il legue a
Pierre, a Charly ses enfes la somme de 1500
Chazelles d'Alidelle le 2. N. Jaquos aloy h'edite du 2.
1627. signe Bolle Not. Extrait du baptistaire du 2. d'Alidelle
aux Jaquos de damian filz du 2. N. Pierre 1. de
guet d'Alidelle dam. de Manville du 9. Juillet 1608.
gibbet curé d'Alidelle. requête d'Alidelle. Com. d'Alidelle
2. 1. Jaquos de damian pour estre declare N. apointé d'Alidelle
tre apointé du 26. aoust 1667. chionf H. d'Alidelle en faulx
2. Jaquos de damian du 21. 8. 1667. d'Alidelle Com.

Lambesc.

d'Alidelle Com.

Pierre de
Chazelle
Aix

Mene Com.

lettre patant de provision de la charge de Conf. du Roy d'Alidelle
tortolles g'ral d'Alidelle finances excepays de provisions aux hom
prerogatives & preeminences y mentionnés de faulx de
Claude de Chazelle du 20. fevrie 1617. arrot de reup
es la 2. charge du 15. avril suivant, avec les requêtes de
ce suit. Extrait d'arrot de reup d'Alidelle. office de
leur es la Cour en faulx du 2. Claude de Chazelle, du
Juin 1642. Extrait du Contract de mariage de monf. m
de Chazelles Conf. du Roy & Corveche de la char
des Comptes filz du 2. Claude avec dam. Claude de
de Chazelles fille de gaffard Esny de 2. de Mimet
8. 1637. signe d'Alidelle. Extrait d'arrot de reup d'Alidelle
Joseph de Chazelles en l'office de Conf. du Roy & Cor

BOSSE.

80

es la 2. Cour des Comptes du 7. Janvier 1631. signe Mene
Extrait de mariage de N. Pierre de Chazelle d'Alidelle filz du
2. 1. Joseph Conf. du Roy Corveche es la 2. Cour des Com
ptes v'signataire de celui de lieutenant Principal aux sub
missions au siege de digne avec dam. Suzanne de Roux d'Alidelle
eric fille du 2. Claude Roux d'Alidelle Conf. du Roy lieut
tenant Principal aux submissions du 2. digne du 28. aoust 1666.
signe Rouillat. chionf H. arrot en faulx du 2. Pierre de
Chazelles du 22. 8. 1667.

annibal et transaction passée entre les habitants du lieu de la bre
aule et les Nobles du 2. lieu pour raison du payement des
tailles parmy lesquelles Nobles sont entre autres ancêtres, No
v's, & veymond Bosse d'Alidelle freres enfes d'Alidelle Bosse 2. d'Alidelle
de militif du 17. Janvier 1321. autre transaction passée entre la
dette Communauté & Nobles Jeay majeur, d'Alidelle mineur d'Alidelle
du 14. X. 1480. lettre patant de Louis 2. portant provi
sion de la charge de Cap. Chateain de la tour & Chateau
St. Vincent bailliage de Jeynes en faulx de N. Antoine Bosse
aux gages de 100. florins d'Alidelle par ay du 1. X. 1411. signe
Louis. mariage de N. Antoine Bosse filz de Michel avec da
m. Jeannone de Jeynes du d'Alidelle avril 1540. mariage de
N. benoit filz d'Alidelle 2. d'Alidelle de la Breaulle avec dam
Julie de rames, du 25. 7. 1588. d'Alidelle de la 2. d'Alidelle
de rames u'Alidelle du 2. N. benoit Bosse par lequel Louis 2. legat
y mentionné fait a Alexandre & Charly ses enfes elle insti
tue les h'edites Nobles annibal & Jeay Bosse ses autres enfes
du 29. avril 1642. partage es suites fait entre les dits Nobles
annibal, alexandre, Charly, & Jeay Bosse filz du 2. N. benoit
2. d'Alidelle leur pere du 26. Juillet 1632. Commission de N.
de la Vallée au Cap. benoit de Bosse pour leul & Command
une compagnie de 100. hom d'Alidelle du 22. 7. 1591. brevet du Roy de
la charge de Cap. de la tour & Chateau de queiraf en d'Alidelle
né en faulx du 2. de Bosse d'Alidelle du 26. X. 1630. -
lauegarde de monf. le duc de Vendôme & exemption de
gens de guerre en faulx du 2. d'Alidelle de Bosse du 19.

sa bran.

de Clapier du 29. auzil 1487. signé longe Not. d'ydely.
Coffion faite par Rev. Messire Orace du veuff protonota
du S^t siege apostolique Conseig^r. a preuost de Riez cyfau
Magdeloy de thomas seig^r. de quenef & pironenest du
mars 1616. signé audest Not^{re} de toulou. mariage
Jeaⁿ barthelemi de thomas Esuy^e de S^t. de quenef
fils de magdaloy avec Dam^{elle} Marg^{te} de barthelemi
may 1616. signé Couchoy Not^{re} preuost & Informa^{re}
sur la noblesse de balbezard de thomas chevalier de l'ordre
au de d'usalez fils de Cassigne faite par fr. volland
Commandeur & Talliz & gossar de Castalane montm
Chevalier de l'ordre S^t. Jean de jerusal^e Com^{te}. Com^{te}
informatory Reves sur la noblesse ante l'ordre de
logie le tout de l'ay 1643. de quenef. signé & scele
de N. Jaques de m^{re} Marg^{te}. S^t. de quenef lieutenant prin
sieg^r d'ydely qui Infirme l'oy hedit N. Magdaloy de th
fils du 2. 9^{bre}. 1567. signé Brunj Not^{re}. transfection p
entre Dam^{elle}. anne de vintimille v^{re}ue de N. Jaques de
mere & administrat^{re} de N. Magdaloy de thomas S^t.
du 13. Januie 1569. signé Couij Not^{re}. clu^{re} H. & an
faulx du d^{re}. barthelemi de thomas du 26. Januie 1668.
Com^{te}.

Charles de
Sabray Seig.
d'Eyguines &
Chantereyne
d'Marcantoin
de Sabray S.
De Sallepertine
d'Esfax de
Sabray
Eyguines
Chantereyne

Gombert.

153

De S^t. Elzear filz de N. honoré & dam^{lle}. Marg^{te}. de Monie fille de
 de Sabray N. Jean Louis S^r. de Chaudneil Conf^{te}. du Roy es l^{rs} Conscill^{rs}
 par lequel & president es la Cour de parlem^{ts}. du 28^e. aoust 1633. Not.
 de Sabray & de Sabray. mariage entre N. antoine de Sabray S^r. de Sardo
 de Sabray filz de N. Claude & dam^{lle}. Louise de Fercil fille de Jullie
 de Sabray du 30. 8^{bre}. 1618. signé Bonard. autre mariage entre
 de Sabray & de Sabray. Claude de Sabray S^r. de Sardo & dam^{lle}. Anne de Leglise
 de Sabray fille du S^r. Thomas Estienne S^r. de Melay du 19. X^{bre}. 1615.
 de Sabray & de Sabray. mariage entre N. marcantoine de Sabray S^r.
 de Sabray & de Sabray. mariage entre N. Claude & dam^{lle}. Francoise
 de Sabray & de Sabray. mariage entre N. Casax de Sabray filz de Ma.
 de Sabray & de Sabray. mariage entre N. antoine S^r. de Salleperrine & dam^{lle}. Marg^{te}. d'Arband fille
 de Sabray & de Sabray. mariage entre N. Francois du 4. X^{bre}. 1618. signé Rolland. acte d'arrentem^{ts}
 de la Seigneurie d'Yguine & Chantereyne en faulx de
 de Sabray & de Sabray. Jullien de Villegroille. genealogie de la d^{lle}. Made
 de Sabray & de Sabray. de la d^{lle}. maison dans laquelle s^t. fait mention entre au
 de Sabray & de Sabray. du grand S^t. Elzear & autres illustres personnes. ch^{te}. H.
 de Sabray & de Sabray. de arrent en faulx de d^{lle}. Charles, marcantoine Casax &
 de Sabray & de Sabray. Claude de Sabray du 27. Janvier 1668. m^{re}. Com^{re}.

Louis de tousse & chacun des pieux produits de la part de Joseph de gombert de la 6^{te} S^{te} de m^{re} dach^{re} mentionnés au uile de pieux du ingent. ce iourd'uy rendu. mariage de Claude de gombert f^{ils} de francois J. N^{ts} avec dam^{lle} claire Chaire du 2^e. X^{bre}. 1601. — Letz de doctorat de touffaints de gombert p^{ere} du d^{iff}id^{er} — & f^{ils} du d^{iff} Claude du 6. iui^l 1626. mariage du d^{iff} touffaints de gombert p^{ere} du d^{iff}id^{er} J. N. avec dam^{lle} Marg^{te}. Castaigne du 27. X^{bre} 1628. Baptisme du d^{iff} d^{iff}id^{er} qui est J. f^{ils} du d^{iff} touffaints du 12. aoust 1637. cl^{er}g^e h^{er} d'arrest cy faulx d^{iff} du d^{iff} Jean Louis de gombert du 27. Jomieu 1668. mene Com^{te}.

~~à leur condition naturelle des forains, ils n'ont produit que de belles et héroïques actions, mais dès lors qu'ils
quittent ce nom pour s'en faire d'autres par des chimères d'une famille romaine et royale, ils ont affecté des fictions
et des merites qui n'ont produit que des actions de ce caractère. l'auteur du nobiliaire a écrit leur descen-
telle que les glandevins lui ont donnée, il a fait la division de leurs branches, il a parlé de leurs alliances et de
emplois, ils ont quitté le nom de forain, ils n'ont pas trouvé de plus belles armes à porter, d'oreilles d'or, d'yeux
qui est forain.~~

Gombert noble desang et d'origine.

On trouve le nom de Gombert dans plusieurs chartes de l'évêché de Marseille et de l'abbaye d'Aux. qu'il aume
Gombert est présent dans l'acte de transaction avec l'évêque pour le droit qu'il prétendait dans ce terrain
depuis le 12^e siècle, Pierre Gombert possédait tout un quartier de ce terrain; la maison qu'il y habitait fut
appelée château Gombert, nom qu'elle a retenu jusqu'à aujourd'hui, elle l'a donné à ce quartier d'autrefois
qu'on appelle encore aujourd'hui château Gombert. on trouve dans un acte de l'an 1220. dans les registres
l'hôtel de ville de Marseille que Baldoïn Gombert était un des chefs de la ville, qualifié dans ce registre par
Gombert fut procureur général de Charles II. comte de Provence roi de Naples. Pierre Gombert assista à la
confirmation des privilèges de la ville de Marseille par le roi Robert, aux archives de l'hôtel de ville
l'an 1312. celui-ci est qualifié chevalier et jurisconsulte. les descendants de ceux-ci ont pris acquis les
de Dromont, des Genies et de Verdaches; ils ont quitté la ville pour habiter à la campagne dans leurs terres
ils ont fait divers branches; le 1^{er} de Dromont en fait une, le 2^e des Genies l'autre, et le 3^e de Verdaches
autre; elles possèdent toutes trois une portion de Verdaches. Gombert porte écartelé au 1^{er} et 4^e d'or
à un lion d'or, au 2^e et 3^e de gueules au château sommé de trois tours d'or, supports et cimier des lions
d'or. devise: stabant me custode.

Gouin annobli de l'an 1615.

~~La famille du nom de Gouin roux tire son noblesse d'honneur Gouin roux annobli par lettres patentes
Louis XIII de l'an 1615. causes pour services rendus tant par lui que par son père Gouin dans les armées
roi Henri IV et Louis XIII. Jean Gouin de Roux est aujourd'hui dans l'Arles à la 5^e génération depuis
il porte pour armes tirées en face au 1^{er} de gueules à trois étoiles d'or, au 2^e d'or et au 3^e oncle d'azur.~~

Gras noble de race.

~~Par lettres patentes du prince d'Orange la charge de 1^{er} consul de cette ville lui doit toujours être remplie
l'un des principaux gentilhommes. ces lettres portent clause expresse que si celui qui en est pourvu, tire
rang de gentilhomme, qu'il n'en ait par la naissance, le prince lui donne la noblesse par concession, ou
de l'élection qui est faite de ses personnes; ainsi le 1^{er} consulat d'Orange a le privilège d'annobler celui qui
est pourvu.~~

La famille du nom de gras

84
La famille du nom de gras de Tarascon est originaire d'Orange. Jaume gras 1^{er} consul de cette ville l'an 1431 en est
latige; il fut choisi parmi tous les gentilhommes de la principauté d'Orange pour commander la noblesse que les
états envoyaient au secours de la ville de Marseille assiégée par l'Alphonse roi d'Aragon l'an 1431. Jacques gras fils de
Jaume fut aussi élu 1^{er} consul d'Orange l'an 1431. Jaume et Jacques gras père et fils furent depuis vers Louis
III d'Anjou comte de Provence pour lui faire compliment de la part des états d'Orange. les descendants de Jacques gras
ont soutenu leur rang. l'auteur du nobiliaire a écrit la filiation, la division des branches, leurs emplois et alliances
Jacques, Joachin et Balthazar font aujourd'hui chacun une branche à Tarascon; ils portent pour armes tiercé en
bande au 1^{er} d'or, au 2^e d'argent à trois aigles essorant des ailes, au 3^e de gueules, supports et cimier, deux aigles de
même.

Grasse noble et ancienne famille.

La ville de Grasse n'a jamais eu de seigneur particuliers, elle a toujours été du domaine général des comtes de Provence
et des rois de France après sa réunion à la couronne; on ne peut pas flatter la famille du nom de Grasse qu'elle ait
pris son nom de la seigneurie de la ville de ce nom en Provence, j'en ai pas trouvé non plus dans aucune charte, ni des
croisades, ni des traités entre les comtes de Provence et ses voisins ni dans aucun de leurs dons ni concessions, qu'aucun de ce
nom de Grasse, que l'auteur du nobiliaire donne à la famille de Grasse d'aujourd'hui soit compris dans les acts de cette
antiquité, je ne les trouve dans aucune de ces positions et dans les noms anciens comtes de Provence, où je vois les noms
de la principale noblesse. Rodolphe, à qui notre auteur dit suivant les mémoires qu'il a donné la famille de Grasse
que Guillaume II. comte d'Arles et de Provence donna une partie de la principauté d'Antibes, ne portait pas le nom
de Grasse, comme il suppose Guillaume et Adalbert qui en ont possédé la principauté après Rodolphe, n'ont jamais été
nommés Grasse. Guillaume et Adalbert ont fait don à l'abbaye de Lerins de la ville d'Antibes, et de ses dépendances;
mais la charte de ce don ne leur donne pas le nom de Grasse; j'en ai trouvé une simple énonciation dans un interligne
du cartulaire de cette abbaye, où j'ai observé que ce nom de Grasse était interliné depuis des siècles sans en être
certainement prouvé de l'église. L'abbaye d'Antibes fut d'abbé de Lerins en 1177. et ensuite eue Grasse. il a fabriqué dans
le titre qu'il a été abbé cet interliné pour prouver l'ancienneté de sa famille de Grasse: aucun acte authentique
authentique ne donne le nom de Grasse aux seigneurs d'Antibes, ni ne parle que le don de la comté d'Antibes a été
fait par les comtes de Provence, de la 1^{re} race de bons; cela est justifié par tous les chartes, des dons faits par ces princes
observés particulièrement par mon père et par mon aïeul depuis l'an 934 jusqu'à Gilbert dernier comte de cette
race l'an 1105. rappelés au long dans l'histoire des comtes de Provence par Rossi; il n'y en a point qui parle du don
de la principauté d'Antibes à Grasse; tout ce que M. de la Roche a écrit de cette famille, est une fautive flatterie; le nom de
Grasse qu'il donne à Rodolphe et à Raimond de nobles, est une fautive et sans fondement. l'interliné du nom de
Grasse dans le cartulaire est évident; les curieux et savants en antiquité, ont traité les titres de cette famille à ce sujet de
vieilles fautes fabriquées aux grâces de Grasse: elles sont rejetées. on trouve littéralement justifié par les anciens

registres de la ville de